



## Conseil Municipal du 2 mai 2019 PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	12	1	2

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 17 avril 2019 se sont réunis à la Mairie de Mens, le 2 mai à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. COQUET Bernard, Maire de Mens.

Etaient présents COQUET Bernard, BARBE Anne-Marie, CALVAT Marcel, MENVIELLE Véronique, GIOVANETTI Rosa-Maria, CHABERT Jean-Paul, CHEVALIER Bernard, DUSSERT Daniel, GOUTEL Jean Louis, REICHMUTH Sophie, CHEVALLY Gérard, DIDIER Claude

Excusés : JOSSERAND Laurianne pouvoir remis à Bernard CHEVALIER- arrivée à 19h30,

Absents : DANGLES Gérard, SAUZE Carole,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil Monsieur Jean Louis GOUTEL est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer. Le Maire ouvre la séance à 18H40 et annonce l'ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal du 28 mars 2019;
2. Lancement d'une étude pour la sécurisation du bourg de Mens et la programmation d'aménagement de voirie
3. Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire ou saisonnier
4. Vote des subventions 2019 versées aux associations ;
5. Vote des tarifs 2019 : complément de tarif pour la location et caution des barnums
6. Modification de la composition de la commission locale SPR
7. Scop Terre vivante projet biotope : mise à jour de la délibération sur demande du bénéficiaire
8. Remboursement de frais engagés par un Elus pour l'accueil des nouveaux arrivants le 26 avril et l'accueil du chœur des Ecrins dans le cadre du concert du 13 avril à l'église de Mens
9. Rendu compte des décisions du Maire
10. Projet de réparation du mur du petit cimetière : signature de la demande de DP et désignation d'un conseiller municipal pour prendre la décision – ajout à l'ordre du jour
11. Projet de renouvellement urgent de la conduite d'eau usées « sous garage PICCA » – ajout à l'ordre du jour
12. constat de l'érosion de berge et défaut d'entretien de la végétation affluent RG du ruisseau de Mens « sous la salle des Sagnes » - ajout à l'ordre du jour
13. Questions diverses ;

### Approbation du Procès-Verbal du 28 mars 2019

Le PV du 28 mars est approuvé par 11 voix pour et 2 abstentions

### Lancement d'une étude pour la sécurisation du bourg de Mens et la programmation d'aménagement de voirie

Marcel CALVAT précise que, malgré la limitation de vitesse à 30 km/h dans la traversée du bourg, les véhicules motorisés y compris à deux roues circulent encore trop vite. L'objectif de la limitation était essentiellement de protéger les piétons. Pour atteindre ce résultat, il est nécessaire de mettre en place des dispositifs physiques pérennes de ralentissement. Une réunion de travail s'est tenue avec le Département. Une étude pourra être demandée pour optimiser la répartition de ces dispositifs sur les voies d'accès au centre bourg. Les premières conclusions devront être mises en œuvre dans un délai de 45 jours après la commande de l'étude. Cette étude pourra dans un deuxième temps

proposer une amélioration des possibilités de stationnement. Toutes les demandes d'aide financières devront être explorées, notamment auprès du Département.

Rosemarie Giovannetti mentionne qu'une étude coûtera de l'argent et n'empêchera pas ceux qui veulent aller vite de continuer à le faire.

Marcel Calvat répond que l'étude visera à déterminer les aménagements obligeant à ralentir. Par ailleurs, l'étude et les travaux préconisés seront financés à 50%. Si la commune réalise des travaux sans étude le coût pour la commune sera de 100%. L'étude pourra prévoir une programmation pluriannuelle avec des priorités

Jean Louis Goutel demande si l'étude porte sur la vitesse seule ou si elle est plus générale.

Marcel Calvat répond que l'étude porte sur l'ensemble des mobilités et des modes de déplacements ainsi que le partage de l'espace.

Claude Didier rappelle qu'il avait été question de placer des feux en alternance devant le crédit agricole. Actuellement, des véhicules peuvent être obligés de reculer pour laisser passer ceux qui se sont engagés. Un véhicule qui monte la rue du Pas de l'Aiguille ne voit pas les véhicules qui attendent à droite. Il demande si l'étude portera aussi sur les mobilités douces et s'il y aura une participation des habitants. Marcel Calvat confirme que ces deux points font partie du cahier des charges qui prévoira notamment une réunion publique.

Rosemarie Giovannetti et Bernard Chevalier ne sont pas d'accord avec la mise en place d'un feu ; d'une manière générale le fonctionnement de la zone se passe plutôt bien grâce à l'aménagement de la rue et la bordure de pavé abaissée qui permet le plus souvent de se croiser. Gérard Chevally indique que ceux qui montent de la rue Senebier ou du Breuil ne pourront pas tourner avec un feu.

Marcel Calvat indique que ce secteur sera inclus dans le périmètre de l'étude et que les préconisations feront l'objet de discussions. Des tests ont été faits avec un miroir pour améliorer la visibilité et ce point sera signalé.

Les débats étant clos, le Conseil Municipal, **par 12 voix pour et une abstention**, décide

- De lancer une consultation en vue de cette étude
- De solliciter toute subvention pouvant financer ce projet, notamment auprès du Département

## **DELIBERATION PORTANT CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

Le Maire indique que cette délibération complète et remplace la délibération du 8 mars 2012 créant les emplois de non titulaires pour la piscine municipale et la délibération du 29 avril 2014 autorisation le recrutement d'agents non titulaires pour les besoins occasionnels

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le cas échéant, pour un accroissement temporaire d'activité : Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs. Pour un accroissement saisonnier : Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article 3, 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, afin de faire face à un accroissement saisonnier d'activité.

Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs.

Compte tenu de la période estivale entraînant la gestion du fleurissement, l'augmentation des temps de gestion de la propreté des espaces publics et des rues, de l'entretien de la salle des Sagnes et ses annexes ainsi que de l'espace culturel,

- il convient de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'agent d'entretien polyvalent à raison de 25 heures hebdomadaires dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 précitée de mai à août.

Compte tenu de la période estivale pour la surveillance de la piscine, il convient de créer, dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n° 84-53 précitée,

- trois emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité de Maitre-Nageur Sauveteurs à temps complet (35 heures hebdomadaires) en juillet et août,
- un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité de Maitre-Nageur Sauveteurs à mi-temps (17,5 heures hebdomadaires) en juin et septembre
- deux emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité d'agent polyvalent caisse-ménage) à temps complet (35 heures hebdomadaires) en juillet et août,
- un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'agent polyvalent caisse-ménage) à temps non complet (21 heures hebdomadaires) de juin à septembre

**Pour faire face aux besoins saisonniers d'activité présentés ci-dessus, le Maire propose à l'assemblée le recrutement des agents contractuels suivants :**

Poste	A compter du	Période du/au	Temps de travail Hebdomadaire	Indice brut	Conditions particulières
Un maitre-nageur sauveteur	1 <sup>er</sup> juin	01/06 au 5/07	17.5 h	463	Diplôme MNS ou BESAN
Trois maitres-nageurs sauveteur	6 juillet	6/07 au 1/09	35 h	463	Diplôme MNS ou BESAN
Un maitre-nageur sauveteur	2 septembre	2/09 au 15/09	17.5 h	463	Diplôme MNS ou BESAN
Un agent polyvalent caisse ménage	1 <sup>er</sup> juin	1/06 au 15/09	17.5 h	348	
Deux agents polyvalent caisse ménage	5 juillet	05/07 au 01/09	35 h	348	
Un agent d'entretien polyvalent	13 mai	13/05 au 31/08	25 h	348	

Le Maire est chargé de recruter les agents contractuels affectés à ces postes et de signer les contrats de travail en application de l'article 3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 34 et 3, 1° (ou 3, 2°),

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

- d'adopter la proposition du Maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

### **Vote des subventions 2019 versées aux associations**

Marcel Calvat remet en séance le tableau des subventions dont le versement aux associations est projeté pour 2019. Il rappelle que les dossiers devaient être déposés avant le 31 janvier. Il constate que ces dossiers sont de mieux en mieux remplis même si le respect du délai n'est pas toujours strict. Certaines structures ne font pas de dossier de demande même s'ils souhaitent une aide de la commune. Il rappelle également les autres mesures d'accompagnement des associations : 1000 copies gratuites, la gratuité de la salle des Sagnes une fois par an, une remise de 50% pour la 2<sup>e</sup> utilisation, l'appui logistique des agents communaux, la compensation des tarifs des salles du collège pour les associations sportives et les séances de cinéma. Il apporte quelques précisions sur la liste communiquée

« Les Artistes associés du Trièves » est l'association qui a animé l'action lâché de photographe lors de la foire du 1<sup>er</sup> mai. L'association musique à Corps assure un concert à Mens en août.

Les Cavaliers en Trièves vont organiser une fête du cheval avec une déambulation dans mens. Ils ne font pas de demande de subvention mais demande que la Mairie offre une pause-café accompagnée de bouffettes.

Le Collectif d'entraide a fait une demande globale de 3600 € pour toutes les communes du Trièves. S'agissant de Mens, l'aide va porter non sur une subvention en numéraire mais sur l'extension de leurs locaux. La subvention octroyée à Quelle foire est limitée à 800 € car l'objectif est d'équilibrer les subventions globales apportées à Quelle foire et à Mens Alors à la fois par la commune et la CCT en rapport du nombre de journées de chaque événement. Mens Alors bénéficie d'une dotation CCT de 1500 € pour 5 jours de festival. Quelle foire bénéficie de 2300 € de subvention de la CCT sur la ligne tourisme pour 2 à 3 jours d'événements. Il faut noter que Mens Alors fait face à des difficultés significatives car une subvention de l'Etat a été suspendue. Les nouvelles du pays demandent 1000€ pour l'ensemble des communes du Trièves : compte tenu de leur périmètre inter communal, il est souhaité que la dotation soit versée par la CCT et non la commune. S'agissant des pêcheurs de Mens, la commune va réaliser des travaux pour réhabiliter les marches le poste de pêche handicapé ; la subvention en numéraire sera donc moins importante.

Concernant l'usine de Mens et sa demande de subvention pour l'ensemble des communes, la commune est favorable à apporter une subvention à Bombyx et non à l'usine de mens compte tenu des activités de chacune des structures. Une subvention de 500 € est donc inscrite au profit de Bombyx. Claude Didier demande qui de Bombyx ou de l'Usine de Mens a fait la demande de subvention. Marcel Calvat répond que la demande a été faite par l'Usine de Mens auprès de l'ensemble des communes mais que l'examen des activités de chacun conduit à apporter une aide à Bombyx.

S'agissant du comité des fêtes une dotation est inscrite car une action devrait être réalisée, la subvention ne sera versée que si une action est bien engagée.

Claude Didier demande ce qui avait été fait les années précédentes pour le collectif d'entraide. Marcel Calvat répond que les subventions en numéraires ont été arrêtées dès que le local a été attribué. Le Collectif est en accord avec ce mode d'accompagnement. Le Maire indique que le devis de l'architecte a été reçu ; il est en cours de négociation. Le notaire a été relancé pour la régularisation des actes suite à la préemption. Le chiffrage global du projet est d'environ 30.000 €. Claude Didier indique qu'il est dommage que l'Ermitage Jean Reboul et les nouvelles du pays n'obtiennent pas d'aides car ces deux structures font un travail remarquable.

Marcel Calvat précise que c'est le rôle de la CCT d'apporter des aides aux organismes à rayonnement territorial et que chaque commune finance ces aides par le biais des attributions de de compensation versées à la CCT. Dans le budget de la commune il y a bien une subvention versée indirectement à ces organismes par la commune de Mens.

Claude Didier indique qu'il est heureux que Mens Alors ait une aide importante mais il regrette que ce soit au détriment Quelle Foire car c'est une action importante pour la transition et pour les années à venir. Il suffirait d'augmenter un peu le budget pour apporter l'aide demandée. Cette remarque vaut pour quelques autres associations qui ne reçoivent rien ou reçoivent moins que le montant demandé. Marcel Calvat rappelle qu'il est apparu important de rééquilibrer les aides attribuées globalement à Mens Alors et à Quelle foire en regard de la durée des événements, du nombre de participants et des contributions apportées par le biais des dotations de la CCT financées par le versement des attributions de compensation des communes.

Claude Didier précise que pour Quelle Foire la dotation de la commune est inférieure de 400 € à celle de 2018. C'est perçu comme un coup bas et un facteur de démotivation pour les bénévoles. Quelle Foire cherche à attirer du monde et cherche également des recettes pour atteindre l'équilibre. Le Maire et Marcel Calvat indiquent qu'ils n'acceptent pas le terme de coup bas et que l'équilibre institué et expliqué est logique.

Les débats étant clos, le Conseil Municipal procède au vote et, **par 10 voix pour et 3 abstentions,**

- attribue 13.000 € de subventions aux associations avec le détail figurant dans le tableau ci-après,
- inscrit au budget les crédits correspondants

Il est noté que Gérard Dangles Président de Trièves actions Tourisme – de l'association sur les pas des huguenots est absent et ne prend pas part au vote.

associations	accordé 2019	autres action
ADMR	1000	
Artistes associés du Trièves	200	
arts martiaux Trièves	500	
AS musique à corps	500	
Bombyx	500	
cavaliers en Trièves		café d'accueil pour la fête du cheval à Mens
circuit pedestre	250	
club bel age	350	
Comité des fêtes	1000	
CORAT	1000	
Cueille la vie	350	
Donneurs de sang	100	
Quelle foire	800	
FCSI	500	
FSE collègue	150	
Gym pour tous Enjoy	250	
Incarnat	200	
MENS ALORS	2800	
Pêcheurs de Mens	500	
prochaine sortie	350	
SIAD	1000	
skieurs du Mt Aiguille	150	
Surles pas des huguenots	350	
Trièves Action Tourisme	200	
<b>TOTAL</b>	<b>13000</b>	

avantage aux AS: 1000 photocopies NB, salles gratuites, Sagnes 1er gratuite, 2ème 50%,

### Vote des tarifs 2019 : complément de tarif pour la location et caution des barnums

Marcel CALVAT indique que la commune reçoit des sollicitations de plus en plus nombreuses pour l'utilisation des petits barnums. Il rappelle que la délibération n°2018-12-79 du 20 décembre 2018 prévoit les conditions de location du grand barnum montant 200 € et caution 1000 €. C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de compléter les tarifs 2019.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de compléter les tarifs 2019 avec le point suivant :

Location des petits barnums 3 x 3 m : coût de location 100 € - caution 500 €

### Composition de la commission locale du Site Patrimonial Remarquable de la commune de MENS : proposition de mise à jour de la liste des membres

Le Maire rappelle que par délibération du 13 septembre 2018, le Conseil Municipal avait arrêté, par 12 voix pour et 3 voix contre, la liste des trois collèges élus de la collectivité, représentants d'association ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine, personnes qualifiées, comme suit, hors les membres de droit,

Collège	Titulaires	Suppléants
Elus de la collectivité	Marcel CALVAT Anne Marie BARBE	Véronique MENVIELLE-CHABERT Bernard CHEVALIER
Représentants d'association • Association des amis du musée du Trièves • Trièves Action Tourisme	Pierre SILVESTRE Président Gérard DANGLES Président	Françoise RICHARD Secrétaire Annick MARCOU Membre
Personnalités qualifiées	Jean Louis GOUTEL Directeur adjoint de la Chambre d'Agriculture de l'Isère Olivier BLANCHE Directeur de la scop Terre Vivante	François GIRARDET Artisan d'art  Emmanuel ASPE Adjoint au Directeur de la scop Terre Vivante

- Considérant les candidatures de Claude Didier en tant que titulaire et de Sophie Reichmuth en tant que suppléante pour faire partie de la commission
- Considérant que la commission doit être composée de représentants des 3 collèges en nombre égaux pour un total de 15 personnes au maximum,

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier la composition de la commission comme suit hors les membres de droit :

Collège	Titulaires	Suppléants
Elus de la collectivité	Marcel CALVAT Anne Marie BARBE Claude DIDIER	Véronique MENVIELLE-CHABERT Bernard CHEVALIER Sophie REICHMUT
Représentants d'association • Association des amis du musée du Trièves  • Trièves Action Tourisme  • Les Amis du Musée	Pierre SILVESTRE Président  Gérard DANGLES Président  Jean PETRISSAN Membre	Françoise RICHARD Secrétaire  Annick MARCOU Membre  Marie Paule ROUMEZI Membre
Personnalités qualifiées	Jean Louis GOUTEL Directeur adjoint de la Chambre d'Agriculture de l'Isère  Olivier BLANCHE Directeur de la scop Terre Vivante  Joël RIEU Habitant	François GIRARDET Artisan d'art  Pascal ASPE Adjoint au Directeur de la scop Terre Vivante  Martine MASERATI Habitante

Claude Didier remercie le maire d'avoir fait aboutir cette demande même si les nouveaux entrants ont été surpris de ne pas être membres à la création de la commission.

Le Maire rappelle qu'une réunion des riverains concernant les travaux de la rue du Bourg se tiendra le 9 mai à 16h30. Il associe à cette réunion les membres de la commission SPR et les membres de la commission PREP. Pour faire suite aux remarques des habitants et à des demandes de modifications, le maire a demandé au cabinet Den Hengst des propositions restant dans les enveloppes financières. Ces propositions seront présentées et discutées dans cette réunion. Une date de réunion va être définie pour réaliser un bilan de l'application du règlement de l'avap et proposer de l'entériner.

### **Scop Terre vivante projet biotope : mise à jour de la délibération sur demande du bénéficiaire**

Le Maire rappelle que Le Conseil Municipal a voté par délibération n°2018\_01\_20 du 25 janvier 2018, le versement d'une subvention de 3.000 € pour la 2e phase du projet biotope d'un montant de 101.600 € conduit par Terre Vivante. Cette somme a été inscrite dans les restes à réaliser d'investissement de l'exercice 2018 au compte 20423. L'organisme nous informe que le coût de cette 2e phase du projet est révisé à 85 115,45 € et demande que le montant de la subvention soit maintenu à 3.000 €. Le Maire demande au Conseil Municipal de voter le maintien du montant de la subvention à 3000 €

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- de confirmer sa décision d'attribuer à Terre vivante une subvention de 3.000 € pour la 2e phase du projet biotope
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

Marcel Calvat indique qu'un partenariat avec Terre Vivante avait été envisagé pour des aménagements notamment au jardin du docteur Bonniot et au jardin de la cure. Par exemple, l'action pourrait être des plantations temporaires qui seraient aussi une vitrine pour Terre Vivante. Le Maire précise que l'idée est intéressante et qu'il faut organiser un groupe de réflexion car c'est une question sensible pour les habitants. L'objectif est d'avancer avec O Blanche

**Remboursement de frais engagés par un Elu pour l'accueil des nouveaux arrivants le 26 avril et l'accueil du chœur des Ecrins dans le cadre du concert du 13 avril à l'église de Mens**

Le Maire remercie Rosemary Giovannetti et Véronique Menvielle pour la qualité des accueils qu'elles préparent avec un investissement personnel important notamment dernièrement pour le chœur des écrins à l'occasion d'un concert ou pour les nouveaux arrivants. Les retours sont unanimement positifs et véhiculent une excellente image l'image de la commune de Mens ; ce qui est très important. De plus, le coût est très faible, il porte uniquement sur les produits achetés car cette qualité repose sur beaucoup de travail personnel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser à madame Rosemary GIOVANETTI, Elue, sur factures présentées et pour un montant de 130,42 €, les dépenses qu'elle a engagée pour la réalisation des buffets d'accueil du Chœur des Ecrins à la suite du concert donné en l'Eglise de Mens et pour la réception des nouveaux arrivants à Mens.

**Rendu compte des décisions du Maire**

Du 1/10/18 au 10/4/19

Délégation	Décisions prises
Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes	Remboursement sinistre chenaux halle endommagé 562.50 € - remboursement suite à vol de matériel au garage communal 3763 €
Autres contrats	licences bureautiques/informatiques 943 € - Maintenances et redevances annuelles Berger levrault 4896 € - abonnement logiciel d'urbanisme 1825 € pour 12 mois – outils Web 24-7 1526 € abonnement annuel panneau pocket 144 € – renouvellement de la boîte postale 12 mois 118,80 € Abonnement annuel au Dauphiné 312 € - Code électoral permanent 183 € - La vie communale 114,30 € Contrôle sécurité des bâtiments Apave 860 € Maintenances et remplacement d'extincteurs Chubbs 1350 € - Maintenance portes automatiques bâtiments communaux 528 € Softica - maintenance chaudière Sagnes Eymard Plomberie 222 € Contrat fourrière Scapa 1611 € Entretien voirie entreprise Baret passage octobre et mars 1452 € - Gestion des illuminations San'Phil 2214 € Location garage pour matériel communal 18 mois 1108 € Renouvellement du contrat annuel d'analyse d'eau de la STEP Abiolab 2 353 €
Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;	Délivrance concessions n° 1147 – 1148 – 2109 -2110 - 2102A- 4045 – 3095- 2008B – 2008C – 3102 – 2090 - 3147 – 3082B Columbarium casters 6 - 5
Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;	Don au CCAS 68 €

N° Arrêté	DATE	OBJET
2018-11-337	22/11/2018	PC 038 226 18 10009 DEPARTEMENT DE L'ISERE bât NRO
2018-12-353	21/12/2018	REFUS PC 038 226 18 10012 LAURENT Marc
2019-01-002	10/01/2019	REFUS PC 038 226 18 10014 CHAMOT Vincent
2019-01-003	10/01/2019	PC 038 226 18 10011 GAEC DE BELLEVUE
2019-02-029	14/02/2019	PC 038 226 18 10010 DAPPEL Didier
2019-02-032	14/02/2019	PC 038 226 19 10002 LAURENT Marc
2019-02-033	14/02/2019	PC 038 226 18 10013 BASSAN Audrey
2019-02-045	28/02/2019	PC 038 226 19 10001 COOP DAUPHINOISE

S'agissant du NRO et de l'installation de la fibre, Bernard Chevalier indique que le calendrier va être communiqué ; c'est en principe le 1<sup>er</sup> semestre 2020 pour les administrations et entreprise, puis 2021 pour les particuliers. Les travaux ont commencé courant mai. Le creusement va démarrer en direction de Saint Sébastien, Saint Jean d'Hérans, Cornillon.

Pour la rue Louis Rippert, la route va devoir être coupée fin juin avec installation d'une déviation. Pour les rues du Pas de l'Aiguille et Jean Rippert, une alternance de la circulation va être mise en place. Il va également y avoir une tranchée avenue du Dauphiné. Pour les autres secteurs, le réseau France télécom va être utilisé.

Marcel Calvat rappelle que l'arrêt du bus Roger Brachet va se situer devant le bâtiment du NRO. Il sera réalisé après la fin des travaux des bâtiments sur la base des normes imposées pour les accès handicapés. Il précise également que les bus actuellement en circulation ne sont pas équipés d'accès handicapés.

**Projet de réparation du mur du petit cimetière : signature de la demande de DP et désignation d'un conseiller municipal pour prendre la décision**

Le maire indique que l'étude des travaux à réaliser pour l'église est en cours de finalisation. Cette étude mentionne que la réalisation d'un accès PMR dans l'église suppose la création d'un chemin d'accès par le petit cimetière et un élargissement de son portail d'entrée qui suppose un déplacement des piliers et une reprise du mur. Ces travaux supposent le dépôt d'une déclaration préalable et un accord de l'architecte des bâtiments de France. Compte tenu de l'état général du mur du petit cimetière, il convient de prévoir une réfection générale du mur dans le cadre des travaux du PREP. Le coût des travaux est estimé à 9950 € HT et prévoit de déposer les couvertines existantes et en assurer la mise en stockage, reprendre l'intégralité du mur du coin de l'Eglise jusqu'au WC, selon les prescriptions de l'ABF, démonter le seuil et les piliers de l'entrée et les mettre à niveau par rapport à la future place.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, par 12 voix pour(\*)

- autorise le Maire ou son représentant à signer au nom de la commune la demande préalable de travaux
- autorise Monsieur Marcel Calvat, 1<sup>er</sup> Adjoint, à délivrer le permis de construire après prise en compte des recommandations éventuelles de l'Architecte des Bâtiments de France

(\*) Il est noté que Monsieur Marcel Calvat ne prend pas part au vote.

**Projet de renouvellement urgent de la conduite d'eaux usées « sous garage PICCA »**

Le Maire indique que, suite au signalement d'une fuite et à la réalisation de sondages, le service de l'eau a constaté que la conduite des eaux usées n'a plus de fond sur presque 100m sur la partie amont créant par conséquent des pertes d'eaux usées par infiltration et a subi des écrasements sur sa partie aval. Cette conduite est sur le réseau mis en séparatif et transporte aujourd'hui uniquement des eaux usées à la STEP.

Il y a besoin de remplacer cette conduite et le projet consiste à poursuivre ce remplacement par une conduite neuve jusqu'au regard. Le devis a été établi dans le cadre du marché à bon de commande en groupement piloté par la CCT pour les travaux de branchements-réparations-réfections des réseaux d'eau. Son montant est de 21.448,40 €.



## Plan de financement

- Subvention Département 10% 2.144 €
- Autofinancement 90% 19.304,40 €

Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- se prononce favorablement sur le montant de l'investissement et le plan de financement présentés ci-dessus ainsi que sur l'affectation d'un autofinancement de 19.304,40 €,
- autorise le Maire à solliciter les subventions mentionnées au plan de financement et à signer toutes conventions relatives à ce projet.

### **Constat de l'érosion de berge et défaut d'entretien de la végétation affluent RG du ruisseau de Mens « au lieudit Pontillard »**

Le Maire précise que les constats concernent deux sites situés dans le virage de la RD 526 au-dessus de la salle des Sagnes :

- L'érosion de berge en rive gauche du ruisseau affluent du ruisseau de Mens (ruisseau exutoire des eaux pluviales qui arrive du camping et passe sous la STEP) mettant à nue une conduite d'eau usées communale dans le talus de la RD 526
- Les problèmes d'entretien de la végétation en amont de cette érosion avec risque d'affaissement du talus de la propriété de M. LONGO Damien (parcelle AL117) et de M. LONGO Sébastien (parcelle AL116).

Rosemarie Giovannetti rappelle que Sébastien BESSON du SIMBHI a réalisé une visite sur site le 26 avril accompagné de Vincent Froment et Claude Didier et qu'il a réalisé un premier compte rendu qui va être suivi d'un rapport plus détaillé.

Les points soulevés dans ce compte rendu sont les suivants :

Concernant l'érosion de berge :

- Les enjeux impactés par cette érosion sont la canalisation d'eau usées de la commune et aussi la RD526 (risque de déstabilisation si l'érosion se poursuit) ;
- Techniquement, la berge est à conforter et le tracé actuel du cours d'eau est à modifier légèrement en cassant la pointe en amont de l'érosion et en enlevant la bille de bois également à l'amont pour éviter au ruisseau de venir taper dans la berge.
- Avant toute intervention, un dossier loi sur l'eau est à constituer et à transmettre au service de police de l'eau
- Compte tenu du risque engendré par l'érosion sur la Route Départementale, le service voirie du Département est à associer à l'opération. A voir si une convention de partage des coûts peut être envisageable.

Concernant l'entretien du cours d'eau en amont de l'érosion :

- On note un affaissement du remblai en rive droite du cours d'eau ayant entraîné la chute d'arbre à travers le cours d'eau. On note également la présence de troncs d'arbres dans le lit du cours d'eau. En cas de crue, ces embâcles peuvent entraîner un sur-risque pour la partie aval du ruisseau sur laquelle l'érosion évoquée plus haut est présente.
- L'entretien des berges et l'enlèvement des embâcles dans le cours d'eau est un devoir des propriétaires riverains (cf. article L432-1 du code de l'environnement). La mairie est en droit de demander aux propriétaires de réaliser cet entretien (élagage, enlèvement des embâcles, gestion des bois mort...). Si rien n'est fait, le maire peut mettre en demeure le propriétaire de satisfaire à ces obligations et peut même, suite à cette mise en demeure, faire réaliser les travaux à la charge du propriétaire.
- Il faudrait également que le propriétaire arrête de stocker du bois sur le remblai en rive droite du cours d'eau afin de ne pas risquer son glissement dans le cours d'eau.

Claude Didier précise qu'une ligne de faille est en train de se créer et si, tout descend, le lit du ruisseau sera bouché. Il y a risque aussi pour la route. La question du coût des travaux et du reste à charge se pose dans un contexte complexe lié au projet de transfert de l'eau et de l'assainissement à la CCT. Le dossier est comparable avec un problème rencontré à Gresse en Vercors pour lequel l'aide départementale a été activée. Une intervention urgente est à prévoir pour enlèvement d'un arbre

mort risque de tomber sur la route départementale et/ou d'obstruer la buse la traversant. (NB enlèvement réalisé ce jour)

Le Maire propose d'envoyer un courrier au propriétaire pour lui demander d'évacuer les arbres qui menacent le lit du ruisseau. Une réunion va être organisée entre la commune et le Département. Les formalités de déclaration à la police de l'eau sont en cours avec l'appui du Symbhi.

#### Questions diverses

- Commentaires péjoratifs sur Facebook

Suite à des mesures prises par le Maire concernant le prêt de la salle des Sagnes pour le rugby, des commentaires péjoratifs ont été postés sur Facebook. Le Maire tient à rétablir la réalité des faits dans le cadre du Conseil Municipal. Il indique que des dégradations ont été commises à la salle des Sagnes pour la troisième fois par des associations liées au rugby sans qu'il soit possible de bien les identifier. Des dégradations importantes avaient été commises avec bris de matériel et autres dégradations. Après discussion une association a accepté d'effectuer des réparations pour l'essentiel. Cela n'a pas dispensé la commune de faire d'importants travaux de propreté. Une des associations ayant réitéré une demande pour un bal le 30 avril, le maire a refusé. Suite à une intervention d'un des membres il est apparu que cette nouvelle demandeuse n'était pas concernée par les dégâts précédents. Dans ces conditions et compte tenu des efforts qu'elle fait pour les jeunes, le refus a été rapporté et l'autorisation donnée. Le Président a refusé cette proposition au motif qu'elle était tardive.

- CCAS : aide sociale projet d'accompagnement de la mobilité des personnes sous minima de ressources

Le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil d'administration du CCAS a voté une mesure d'aide destinée à l'accompagnement de la mobilité des personnes sous conditions de ressources pour recherche d'emploi ou raison de santé en finançant l'usage du véhicule en autopartage dont l'installation sur Mens est en cours de montage.

Le montant inscrit au budget du CCAS est de 2000 € par an Le montant de l'enveloppe de 7000 € accordé par la commune au CCAS est inchangé

L'action sera conduite avec la cellule sociale du Département.

- Autres opérations :

Silos entrée de Mens : la commune est en attente de la décision de la dauphinoise, les permis de construire et de démolir ont été accordés.

Diagnostic et programmation de travaux au temple : le financement DETR a été accordé et la demande sera inscrite à une prochaine Commission Permanente du Département. Le problème prioritaire porte sur le clocher.

Eglise : l'étude a été remise. La principale source de difficultés concerne la remontée d'humidité dans les murs ce qui entraîne un écartement des murs vers le haut ; il faudra des interventions sur l'extérieur et l'intérieur. Le clocher est à vérifier. Le chiffrage et la proposition de programme de travaux est en cours.

Voirie : la remise en état du Chemin des planches est achevée ainsi que Baumet, le pigeonnier. Le chemin de ser clapi montant sous le châtel est mouillé ; c'est récurrent il faudrait faire des égouttoirs.

Modification du régime indemnitaire et mise en place d'une prime personnalisée par agent sur les bases votées par le CM du 28/02/2019 : l'avis favorable du comité technique a été reçu.

Point avec la CCT sur les actions du service tourisme : Une réunion a été organisée le 8 mars pour travailler sur des points d'amélioration en se référant à des expériences mises en place dans d'autres territoires. L'agence de développement des Hautes Alpes a été conviée dans cet objectif.

Cette réunion a entraîné des discussions fructueuses sur la nécessité d'être dans l'opérationnel et a débouché sur la relance de projets communs Trièves – Dévoluy – Pays de corps : Chemin des huguenots avec la demande de prolongation côté Corps pour le raccordement jusqu'à Sisteron dont le dossier est en cours et concerne Pays de Corps Dévoluy – Queyras ; Tour de l'Obiou projet actuellement en standby qui concerne plus directement les communes de Mens – Corps – Pellafol qui sont toutes favorables à la réouverture de ce dossier ; Pays de Lesdiguières : l'objectif est de flécher un chemin historique reliant le château du Glaizil et le Temple de Mens ; Jonction le long du Drac entre le Monteynard et le Sautet : étude passerelle Cordéac et Pellafol en cours avec un financement EDF ; Itinérance à vélo route ou VTT : projet entre Oisans – Trièves – Dévoluy à construire avec notamment une réflexion pour accès VAE

Cet été 15 à 20 vélos à assistance électriques vont être mis à disposition par la CCT sur la commune de Mens en vue de leur location au coût de 25 € par jour avec une convention de gestion par le garage Pelloux qui en assurera la location et le petit entretien.

- Autres points

Sophie Reichmuth demande où en est la décharge sous ser clapi. Le Maire a fait une demande de mise en état du site à l'entreprise concernée. Elle a enlevé la laine de verre et a couvert pour partie de terre. De la terre devrait encore être ajoutée.

Sophie Reichmuth précise qu'il serait nécessaire d'attribuer une 3e place de parking pour le SIAD. Le Maire indique que le SIAD dispose de 2 places dans la petite rue et d'une 3<sup>e</sup> sur le boulevard Edouard Arnaud avec un marquage au sol qui pourrait être renforcé car la commune essaie d'éviter la prolifération des panneaux.

Sophie Reichmuth demande des nouvelles de la procédure de contestation du PLU initiée par 3 personnes. Le Maire répond qu'il n'a pas de nouvelle aujourd'hui Il y a des critiques sur la forme et non sur le fonds L'annulation entraîne le retour au POS pour au moins 2 ans. La reprise du PLU risque d'entraîner une réduction sensible des zones constructibles.

Rosemarie Giovannetti demande que l'on affiche les dates du Conseil Municipal sur le panneau lumineux

Gérard Chevally demande des précisions sur la réfection du revêtement de la rue Louis Ripper. Le Maire indique que le Département est prêt à inscrire la réfection mais il faut leur garantir qu'il n'y aura pas de gros travaux. Or, des travaux significatifs seraient à faire dans cette rue sur les réseaux d'eaux et pour traiter la question du canal sous le trottoir. Aucune programmation ne semble réalisable dans les 4 prochaines années. Le Maire a proposé au Département de réaliser des travaux provisoires qui pourraient avoir une durée de vie et être amortis sous 4 à 5 ans.

Gérard Chevally indique que la foire du 1er mai était une belle réussite. Le Maire confirme et remercie les organisateurs, les agents communaux et les bénévoles.



Prochain Conseil Municipal mercredi 5 juin

Fin séance 20h45